



BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Message de la mairesse

Heidi Ektvedt | *Mairesse*



Le conseil a accueilli les résidents dans l'auditorium *Whiteside Taylor* pour notre réunion du conseil de mars et il nous semblait étonnamment naturel d'être de retour en personne après

deux longues années de séances virtuelles. L'endroit a permis aux citoyens de garder une distance physique raisonnable et de loger l'équipement technique nécessaire pour diffuser la réunion en direct à partir de notre site Web. L'un des points forts de la soirée a été l'adoption d'une résolution par le conseil pour l'attribution de l'appel d'offres de services professionnels pour la révision et la réforme de nos règlements d'urbanisme. Au fur et à mesure que la Ville travaille sur ce processus de deux ans, il y aura de nombreuses étapes et opportunités de participation des citoyens.



Le **11 mars** a marqué la deuxième «**Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19**» et, dans un geste symbolique, les drapeaux du Québec ont été mis en berne partout dans la province, y compris à notre hôtel de ville. Avec les annonces gouvernementales d'assouplissement des mesures sanitaires et de reprise graduelle des activités de la vie quotidienne, les réunions de gestion pandémique tenues par le MAMH auxquelles j'assistais ont pris fin et le nombre des réunions sur le même thème auprès du CIUSSS Centre-Ouest a été réduit.



C'est avec une profonde tristesse et un grand sentiment d'horreur que j'observe la guerre qui frappe l'Ukraine alors qu'elle défend inlassablement son droit à la démocratie et à sa patrie. Alors que la ville de Montréal, par le biais de son département dédié à «l'intégration des nouveaux immigrants» et en collaboration avec des partenaires locaux, se prépare à recevoir des réfugiés, je n'ai aucun doute que ces Ukrainiens seront accueillis avec la plus grande des compassions. L'un de ces organismes à but non lucratif est le **CARI St-Laurent**, dont le personnel possède une expérience

de travail auprès de personnes fuyant des pays déchirés par la guerre. Ils fournissent des services en matière d'accueil, d'intégration, d'enjeux sociaux, de langue et d'aide à la recherche d'emploi. Pour les citoyens de Baie-D'Urfé qui veulent aider, le **Congrès ukrainien canadien** a un Conseil provincial du Québec et une branche à Montréal. Leur site Web, **uccmontreal.ca**, offre de nombreuses possibilités de soutien, notamment par l'envoi d'argent, de fournitures à expédier en Ukraine et de fournitures nécessaires à l'arrivée prévue des Ukrainiens à Montréal. Il y a aussi un formulaire de bénévolat en ligne qui vous indique des moyens, petits et grands, d'aider ceux qui arriveront à Montréal. Si vous souhaitez faire un don d'articles, mais que vous n'êtes pas en mesure de les transporter jusqu'aux points de chute, veuillez me contacter directement au **514 457-6291** ou à **hektvedt@baie-durfe.qc.ca**.

Lorsque je repense à notre ville et à notre conseil local, je me rappelle l'importance de la démocratie dans nos rôles d'élus. C'est dans cet état d'esprit que j'apprécie le processus et que je respecte le fait que chaque membre du conseil contribue de manière égale à cette fin. Nous avons un conseil indépendant, qui apporte ses expériences et ses perspectives pour prendre des décisions communes pour le bien de notre collectivité.

À l'approche de la **Semaine de l'action bénévole**, en avril, je tiens à rappeler l'importance du bénévolat. Au sein de la Ville, plus de **300 bénévoles** se réunissent pour diriger notre bibliothèque, la sécurité publique, les clubs de loisirs, l'engagement citoyen et les événements locaux, le jardinage communautaire et les comités de la Ville, pour n'en citer que quelques-uns. En plus des groupes liés à la Ville, vous consacrez des heures au bénévolat dans nos écoles locales, avec nos équipes sportives et au sein de vos réseaux personnels. Quel que soit l'engagement que vous avez choisi, que ce soit peu ou beaucoup, sachez que vos gestes offrent à votre communauté une richesse qui est tout à fait inestimable. **Pendant la semaine du 24 au 30 avril, nous rendons hommage au cœur de notre communauté et célébrons votre empathie et vos actions, qui rendent notre monde meilleur.**





Siégeant au conseil municipal depuis maintenant quatre mois, je suis en mesure de réfléchir en toute connaissance de cause aux questions soulevées par certains citoyens au sujet de notre ville. Cette chronique se concentre sur deux d'entre elles :

1. L'augmentation du nombre d'employés de la Ville et;
2. Qui dirige la Ville ?

J'habite Baie-D'Urfé depuis 40 ans. Je me souviens bien de l'époque du permis de rénovation à 10 \$ et de l'examen rapide des plans effectué par Gordie Charette et son comité. J'étais également présent, bien entendu, lors du rétablissement de notre ville après la défusion, alors que nous avions à peine deux sous dans notre compte de banque.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS DE LA VILLE

Pour le meilleur ou pour le pire, le monde a changé depuis cette époque. Les exigences législatives imposées à la ville par la province et les attentes des citoyens en matière de services à fournir par la ville ont considérablement augmenté. La Ville se doit de répondre à ces changements. Dans l'ensemble, je crois que nous pouvons être fiers de la façon dont nous répondons à ces changements tout en continuant à promouvoir fermement les valeurs d'une communauté qui se soutient mutuellement : une valeur clé qui rend notre ville très spéciale dans le cœur de tant de nos citoyens, y compris le mien.



Cependant, ces changements s'accompagnent nécessairement d'un besoin de personnel supplémentaire possédant les compétences dont nous avons besoin pour composer avec ces nouvelles façons de faire. Par exemple, les citoyens veulent une meilleure communication, des programmes récréatifs sup-

plémentaires, des réponses appropriées aux problèmes environnementaux, la réforme et l'application de nos règlements, de bonnes relations avec les entreprises citoyennes de notre parc industriel, une gestion équitable et efficace de nos ressources humaines pour assurer une main-d'œuvre stable et loyale, l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures publiques (bâtiments, routes, égouts, etc.). De nombreux citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance, lors d'une demande de permis, que la Ville procède à un examen approfondi de la conformité aux codes de développement immobilier, le tout afin de protéger l'environnement et d'éviter de nuire à la jouissance par les voisins de leurs propres propriétés et d'endommager les infrastructures de la Ville.

Lorsque l'on examine la création de nouveaux postes, on constate qu'ils répondent directement aux préoccupations décrites ci-dessus. L'expansion du personnel est le prix à payer pour obtenir les résultats que l'on souhaite, et non pour « bâtir un empire ». Bien que tous les résultats souhaités ne soient pas atteints du jour au lendemain, surtout avec ce que nous avons vécu ces deux dernières années, je crois que nous avançons manifestement dans la bonne direction.

QUI DIRIGE LA VILLE ?

En ce qui concerne cette question, il pourrait être utile de noter comment la gouvernance est décrétée par la loi pour les villes du Québec. Essentiellement, on peut envisager le conseil comme le conseil d'administration et l'administration comme les gestionnaires, le directeur général faisant office de PDG. Ayant dirigé et siégé à plusieurs conseils d'administration d'entreprises et d'organismes à but non lucratif, je suis bien conscient de la question clé de la répartition des responsabilités entre ces deux sphères. J'ai été satisfait du contenu de la formation obligatoire désormais donnée à tous les nouveaux conseillers par l'**Union des municipalités du Québec**, qui définit clairement ces rôles.

Dans les grandes lignes, le conseil est responsable d'établir la vision, la politique et l'orientation de la ville, d'évaluer les résultats et de demander des corrections au besoin. De son côté, l'administration est chargée d'atteindre les résultats que le conseil lui a fixés. Cela signifie qu'il ne relève pas des conseillers individuellement d'interagir dans la gestion d'un quelconque service de la ville. Les conseillers ont toutefois le droit, par l'intermédiaire de la mairesse, de demander une enquête et un rapport du directeur général sur toute question. De même, il



Communiqué du Conseil (suite)



Stephen Gruber | Conseiller

n'est pas du ressort de l'administration d'emmener la ville dans de nouvelles directions sans que ces dernières aient d'abord été approuvées par le conseil.

Dans ce contexte, je peux affirmer que la vision, la politique et la fixation des objectifs de la ville sont fermement sous le contrôle du conseil actuel (je ne peux évidemment pas répondre pour les conseils précédents). Actuellement, il existe un débat sain entre les deux conseillers, et entre le conseil et l'administration, sur la direction à prendre sur n'importe quelle question, ainsi que sur les questions qui doivent être abordées. L'administration suit toujours les résolutions adoptées par la décision majoritaire du conseil. C'est ainsi que cela devrait être. Jusqu'à présent, je sais par expérience que notre directeur général a répondu de manière appropriée à toutes les questions ou demandes que j'ai soulevées.

Un autre aspect important du fonctionnement de ce système de gouvernance est la facilité avec laquelle il assure la possibilité pour tout conseiller de soulever une nouvelle question à discuter ou à inscrire éventuellement à l'ordre du jour du conseil. À Baie-D'Urfé, cette opportunité est offerte lors d'une réunion consacrée aux questions spéciales et nouvelles qui se tient chaque mois (une des trois réunions complètes du Conseil qui doivent minimalement se tenir mensuellement). J'ai demandé que des questions soient incluses dans ces réunions et, à ce jour, je n'ai jamais rencontré de problème quant à leur inclusion.

Il s'agit d'un système humain. Il y aura inévitablement des erreurs commises de temps en temps. Ce qui est important pour moi, c'est qu'il existe des mécanismes efficaces permettant de poser des questions, d'obtenir des réponses et d'attribuer des responsabilités. Je ne peux parler que de mon expérience, mais à ce jour, nous disposons d'un tel système qui permet de gérer l'équilibre entre la gouvernance et la gestion. Je reste optimiste quant aux perspectives d'avenir de Baie-D'Urfé alors que nous nous préparons à lancer la prochaine étape importante qui définira notre avenir collectif : la réforme de nos règlements, en particulier ceux concernant le développement immobilier, les infrastructures connexes et notre protection de l'environnement.

IMPLICATION BÉNÉVOLE

Le citoyen individuel a également un rôle clé dans le bon fonctionnement de la ville. Par exemple, si vous avez un problème particulier lié à un service de la Ville, le premier recours est de téléphoner au service concerné et de signaler le problème.

Les numéros de téléphone et les adresses courriel se trouvent tous facilement sur le site Web de la ville. Deuxièmement, gardez à l'esprit que même si je crois que nos services s'efforcent de fournir les meilleurs services possibles, il y aura inévitablement des situations où l'allocation des ressources ne permettra pas nécessairement de régler votre problème instantanément. Troisièmement, je suggère respectueusement aux citoyens de garder l'esprit ouvert et de recueillir toutes les informations pertinentes sur un problème qu'ils peuvent avoir avant de sauter à des conclusions définitives. Il y a souvent davantage de facteurs en jeu autour d'un problème que ce qu'on pourrait penser.



L'autre excellente façon pour les citoyens de promouvoir individuellement le principe des « **citoyens soutenant d'autres citoyens** » est de s'impliquer en tant que bénévole dans l'une des innombrables opportunités de bénévolat dans notre ville. Je sais, de par mon propre engagement au sein du **Yacht Club**, des **VCOPS** et de la **Garde côtière auxiliaire**, que les avantages de cette démarche vont dans les deux sens. Les autres citoyens bénéficient de votre contribution et vous, le bénévole, recevez souvent toutes sortes d'avantages inattendus et intangibles qui découlent du fait de faire partie de quelque chose de plus grand que soi.





L'ÉLAGAGE PRINTANIER DE VOS ARBRES

Le printemps est à nos portes et, bien que la plupart des arbres qui arborent notre ville ne présentent pas encore leur beau feuillage, il est important de leur porter une attention particulière durant cette période. Le début du printemps est une période optimale pour effectuer l'élagage de vos arbres, soit la coupe sélective de leurs branches. Durant cette phase de leur cycle annuel, les arbres sont généralement en dormance, ce qui signifie que les végétaux réduisent leur métabolisme ou processus interne. Leurs dépenses énergétiques sont ainsi diminuées drastiquement afin de cesser leur croissance et de conserver leur ardeur pour survivre à l'hiver. Cette stratégie d'adaptation chez les essences d'arbres nordiques leur permet de résister aux grands froids et aux dommages causés par le gel et les forts vents.

La transition entre leur période de dormance et leur période de bourgeonnement (production de bourgeons pour la feuillaison) entraîne également une modification de la répartition énergétique. Leur métabolisme dispersera équitablement l'énergie disponible dans l'ensemble des ramifications de l'arbre afin de produire les structures nécessaires à leur feuillage. Cependant, la présence de branches sénescentes, mortes ou encore structurellement problématiques vient soutirer une partie de cette énergie pouvant servir à renforcer les parties vigoureuses de l'arbre. En retirant ces structures improductives avant la période de répartition de leurs ressources, la croissance et l'intégrité de l'arbre sont favorisées au moment de leur réveil. Au début du printemps, les agents pathogènes et les insectes sont aussi en dormance et les blessures causées par l'élagage sont moins à risque d'être infectées par ceux-ci. Il s'agit ici d'une pratique idéale et n'empêche pas que **les branches mortes, malades, brisées ou dangereuses peuvent être supprimées en tout temps.**

Néanmoins, il est essentiel de vérifier la période favorable à l'élagage pour chaque espèce d'arbre. Certaines espèces affectionnent un élagage plus tardif, comme les bouleaux, les érables et les tilleuls, en raison du fort écoulement de leur sève à ce moment.

Bien que l'élagage soit favorable dans une certaine mesure à la croissance des arbres, celle-ci doit être effectuée avec parcimonie et

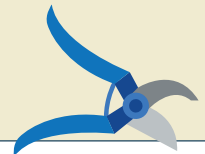


de façon judicieuse. En effet, il ne faut jamais éliminer plus de 20 % du houppier d'un arbre chaque année. Cela permet de maximiser son espérance de vie et d'assurer une bonne croissance et cicatrisation. **Il ne faut d'autant plus jamais couper la cime d'un arbre ou encore tailler celui-ci en boule.**

PROCÉDER À LA TAILLE DE VOS ARBRES PERMET :

- » D'assurer la sécurité des citoyens;
- » Maintenir l'arbre en bonne santé;
- » Équilibrer l'arbre en conservant sa forme naturelle;
- » Améliorer sa floraison et fructification;
- » Densifier son feuillage;
- » Éloigner les branches de vos structures habitables.

L'élagage de vos arbres ne devrait jamais être utilisé pour réduire leur expansion et leur développement. Conséquemment, les dimensions de l'arbre à maturité sont à considérer lors de la sélection de vos choix de plantation.



RAPPEL : La ville effectue la collecte printanière des branches à compter du **18 avril jusqu'au 19 juin tous les lundis**, à l'exception du lundi de Pâques (18 avril) et de la fête des Patriotes (23 mai). Celle-ci est reportée au mardi. **Les branches d'un diamètre maximal de 10 cm et de dimensions maximales de 3 m (long.) x 3 m (prof.) x 1,5 m (haut.) sont acceptées.** Vos branches doivent être déposées à la rue **avant 7 h le matin de la collecte.** Pour plus de détails, veuillez consulter le calendrier des collectes 2022 disponible sur le site Web de la Ville de Baie-D'Urfé.



BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Quoi de neuf!



Philippe St-Aubin | Coordonnateur des communications



CONGÉ DE PÂQUES

L'Hôtel de ville et le bâtiment des Travaux publics seront fermés du **vendredi 15 avril au lundi 18 avril 2022** inclusivement. *Joyeuses Pâques!*



Démission de la conseillère Janet Ryan



En mon nom et au nom du conseil, je souhaite remercier Mme Janet Ryan pour les services qu'elle a rendus à la ville pendant plusieurs années en tant que membre du conseil. Nous apprécions la passion et le dévouement envers la ville dont elle a fait preuve au cours de ces nombreuses années et nous lui souhaitons bonne chance dans sa vie de citoyenne et de membre de notre communauté.

Heidi Ektvedt
Heidi Ektvedt, mairesse

CONSEIL JEUNESSE

LE CONSEIL JUNIOR DE BAIE-D'URFÉ EST DE RETOUR !

Tous les jeunes de Baie-D'Urfé âgés de 11 à 18 ans sont les bienvenus.



PROCHAINE RÉUNION : Mardi 26 avril
de 19 h à 20 h 30 au Centre communautaire Fritz

Veuillez contacter la conseillère Wanda Lowensteyn :
wlowensteyn@baie-durfe.qc.ca

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

À l'occasion de la **SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE** du **24 au 30 avril**, nous tenons à remercier tous les bénévoles.

MERCI pour votre implication au sein de notre belle communauté!
Votre contribution fait de notre ville un endroit où il fait bon vivre.



ERRATUM : Veuillez prendre note que deux erreurs se sont glissées dans le Message de la mairesse du Bulletin municipal de mars 2022 – Édition 801.

1. Le titre de Louis Michel Delorme aurait dû se lire comme suit : *Parajuriste senior en droit des sociétés*
2. La certification d'Yves Lamoureux aurait dû se lire comme suit : *Certification LEED*

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.